



DELIBERATION : N° 2023/36

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Délibération Tarifs Camps Été 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Rapporteur : Mathilde BILBAUT

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 29 mars 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 31 mars 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 31 mars 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 17

Etaient Absents excusés représentés : 2

Etaient absents excusés non représentés :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Bernard GENSSLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2023

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser plusieurs camps d'été pour le mois de juillet 2023. Pour les enfants de 5 à 8 ans (enfants nés entre 2014 et 2017), un camp est organisé à Monclar de Quercy du 24 au 28 juillet 2023 ; pour les préados, de 9 à 13 ans (enfants nés entre 2010 et 2013), un camp est proposé à Pyrénées Hô (Cierp Gaud 31) du 10 au 15 juillet 2023 ; enfin, pour les ados de 14 à 17 ans (enfants nés entre 2006 et 2009), un camp est organisé à Pyrénées Hô puis à Salou du 10 au 21 juillet 2023.

Les camps ont plusieurs objectifs :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances (repas en gestion libre, choix de ses activités, ...).
- Découvrir et respecter l'environnement naturel et humain tout au long du séjour.
- Travailler sur les notions d'entraide et de solidarité autour d'activités nouvelles (ski, randonnée, raquettes, ...).

Plusieurs tarifs vont être présentés aux membres du Conseil Municipal en fonction des différents séjours. En effet, les frais inhérents à l'organisation diffèrent en fonction du nombre d'enfants, de l'âge des enfants, l'encadrement étant différent mais également du lieu et de la durée des séjours.

Tarifs Camp 5-8ans Eté 2023 Du 24 Juillet au 28 Juillet 2023 Monclar de Quercy

Encadrement :

Edwige DELARBRE Directrice BPJEPS / SB
Yassine GEDDI Animateur BAFA
Animateur Cdd ou Animateur stagiaire BAFA

Public :

5 à 8 ans (enfants nés de 2014 à 2017)

Effectifs :

24 enfants

Prix de revient :

Transport :	500€
Carburant / Péage	200€
Hébergements :	500€
Activités :	1000€
Alimentation	1300€
Sous total :	3500€
Personnel :	3000 €
Séjour :	6500€

Prix de revient : 270 €

Les propositions de tarifs :

Familles :

Hors communes adhérentes :	400€
QF plus de 2201€	255€
QF de 2001€ à 2200€	240€
QF de 1801€ à 2000€	230€
QF de 1601€ à 1800€	225€
QF de 1401€ à 1600€ :	215€
QF de 1201€ à 1400€ :	200€
QF de 1001€ à 1200€	190€
QF de 801€ à 1000€ :	175€
QF moins de 800€ :	160€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (10 €/jour) : 160-50 = 110€

Moins 12.5€ si CCAS = 97.50€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 600€ (12 €/jour) : 160-60 = 100€

Moins 12.5€ si CCAS = 87.50€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 400€ (18 €/jour) : 160-80 = 80€ Moins 12.5€ si CCAS = 67.50€

Familles ayant un QF entre 801 et 1200€ : aide de 5€ / jour du CCAS

Il est demandé aux familles qui bénéficient de l'aide du CCAS d'en faire la demande écrite.

**Tarifs Camp Pré-Ados été 2023
Du 10 Juillet au 15 Juillet 2023
Pyrénées Hô – Cierp Gaud**

Encadrement :

Olivier NOGUERO	Directeur BEESAPT / BNSSA
Yassine GEDDI	Animateur BAFA
Lison SFORZI	Animatrice non diplômé
Eva SENNEGON	Animatrice stagiaire BAFA

Public :

9 à 13 ans (enfants nés entre 2010 et 2013)

Effectifs :

30 jeunes

Prix de revient :

Transport :	1300€
Carburant / Péage	500€
Hébergements /alim / activités :	3550€
Alimentation	2200€
Sous total :	7550€
Personnel :	3000 €

Séjour : 10550€

Prix de revient : 350 €

Les propositions de tarifs :

Familles :

Hors communes adhérentes :	500€
QF plus de 2201€	330€
QF de 2001€ à 2200€	315€
QF de 1801€ à 2000€	300€
QF de 1601€ à 1800€	290€
QF de 1401€ à 1600€ :	280€
QF de 1201€ à 1400€ :	260€
QF de 1001€ à 1200€	245€
QF de 801€ à 1000€ :	230€
QF moins de 800€ :	210€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (10 €/jour) : 210-60 = 150€

Moins 15€ si CCAS = 135€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 600€ (12 €/jour) : 210-72 = 138€

Moins 15€ si CCAS = 123€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 400€ (18 €/jour) : 210-108 = 102€ Moins 15€ si CCAS = 87€

Familles ayant un QF entre 801 et 1200€ : aide de 5€ / jour du CCAS

Il est demandé aux familles qui bénéficient de l'aide du CCAS d'en faire la demande écrite.

**Tarifs Camp Ados été 2023
Du 10 Juillet au 21 Juillet 2023
Pyrénées Hô - Salou**

Encadrement :

Olivier NOGUERO
Aurélien JULIA

Directeur BEESAPT / BNSSA
Directrice Adjointe BAFA / BAFD (en cours)

Public :

14 - 17 ans (enfants nés entre 2006 et 2009)

Effectifs :

16 jeunes

Prix de revient :

Transport :	800€
Carburant / Péage	400€
Hébergements activités :	4000€
Alimentation	2300€
Sous total :	7500€
Personnel :	3000 €
Séjour : 10500€	

Prix de revient : 650 €

Les propositions de tarifs :

Familles :

Hors communes adhérentes :	750€
QF plus de 2201€	620€
QF de 2001€ à 2200€	585€
QF de 1801€ à 2000€	565€
QF de 1601€ à 1800€	540€
QF de 1401€ à 1600€ :	520€
QF de 1201€ à 1400€ :	490€
QF de 1001€ à 1200€	440€
QF de 801€ à 1000€ :	420€
QF moins de 800€ :	390€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (10 €/jour) : 390-120 = 270 €

Moins 30€ si CCAS = 240€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 600€ (12 €/jour) : 390-144 = 246 €

Moins 30€ si CCAS = 216€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 400€ (18 €/jour) : 390-216 = 174 € Moins 30€ si CCAS = 144€

Familles ayant un QF entre 801 et 1200€ : aide de 5€ / jour du CCAS

Il est demandé aux familles qui bénéficient de l'aide du CCAS d'en faire la demande écrite.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'approuver** les tarifs ci-dessus pour les camps été de l'année 2023

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 29 mars 2023.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

